

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHOISY-LA-VICTOIRE DU MERCREDI 26 JUIN 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : 9

Présents : 4

Votants : 6

Date de convocation : 5 juin 2024

Date de mise en ligne : 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PARROT, Maire.

**Etaient présents** : Brigitte PARROT, Patrice BANCELIN, Gwenaëlle TRINQUESSE, Dominique BANCELIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Sylvie POTET a donné pouvoir à Brigitte PARROT, Raphaël MADRUGA-PEREZ a donné pouvoir à Dominique BANCELIN.

**Absents** : Jean-Pierre HUVET, Maxime DUCHENE, Elisabeth BARROIS.

Le Maire, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, a dénombré 4 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales n'était pas remplie et a énoncé les pouvoirs.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le quorum n'a pas été atteint. De ce fait, le Conseil municipal n'a pas pu délibérer sur les points à l'ordre du jour.

En conséquence, conformément à l'article susvisé, la séance est renvoyée au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 26 juin 2024 avec un ordre du jour identique. Le Conseil pourra alors délibérer sans condition le quorum lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le Maire, Brigitte PARROT

